



Le 25 novembre 2009

92^{ème} congrès de l'A.M.F. : la résolution générale

A l'issue des deux réunions d'information sur la réforme des collectivités territoriales et la réforme de la taxe professionnelle qui ont eu lieu les 2 et 6 novembre derniers, le bureau de l'A.M.S.L. a élaboré une synthèse qui vous a été transmise ainsi qu'à l'A.M.F. avant le Congrès annuel qui s'est tenu du 17 au 19 novembre.

Ces deux projets de loi ont été au centre des débats et ont donné lieu à des échanges, parfois vifs, entre les congressistes et les ministres présents.

Vous trouverez ci-joint la **résolution générale** adoptée à l'issue de ce 92^{ème} congrès.

Versement anticipé du FCTVA

Lors de son allocution au congrès de l'A.M.F., le Premier Ministre a indiqué que les collectivités qui avaient signé une convention avec l'Etat par laquelle elles s'engageaient à investir en 2009 plus qu'en 2008 seraient considérées comme ayant rempli leurs obligations « *dès lors que les restes à réaliser des investissements engagés en 2009 seront suffisants* ».

Il a également annoncé qu'il avait décidé de « *proposer au parlement de reconduire intégralement, en 2010, le même dispositif de versement anticipé de la TVA que celui du plan de relance de 2009* » pour les collectivités qui n'ont pas pu s'engager en 2009.

A propos de la taxe carbone...

« *La taxe carbone ne doit pas être un impôt nouveau, mais un outil de redistribution destiné à améliorer l'efficacité énergétique de notre pays* ».

Aussi, le Premier Ministre a-t-il décidé de créer « *auprès de l'ADEME, un fonds dont le montant correspondra très exactement à la taxe carbone versée par les collectivités, et ce fonds contribuera exclusivement à financer les investissements des collectivités en matière d'économies d'énergie et de développement durable* ».

6, rue de Flacé – 71 000 MACON

Tél. : 03 85 38 10 59

Fax : 03 85 39 18 72

Courriel : asso.maires.71@wanadoo.fr